

Indice genevois des prix à la consommation : - 0,1 % en janvier 2001

Etabli par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation se replie de 0,1 % en janvier 2001 et se fixe à 100,6 points (mai 2000 = 100). Le taux annuel de renchérissement se chiffre à 1,2 %.

Dans le groupe logement et énergie (- 0,8 % en un mois; + 2,4 % en un an), la chute du mazout (- 18,2 % en un mois; + 13,8 % en un an) est en partie compensée par l'adaptation du gaz, qui enregistre une hausse de 13,5 % (+ 34,8 % en un an).

La baisse des carburants (- 8,6 % en un mois) se répercute sur l'indice du groupe transports, qui enregistre un recul de 2,0 % (+ 1,8 % en un an).

Dans le groupe communications, l'indice augmente de 0,8 % (- 14,2 % en un an) en raison de l'adaptation des services postaux, qui progressent de 8,4 %.

La hausse des services dentaires (+ 1,1 %) et l'adaptation des services hospitaliers (+ 0,5 %) entraînent une progression de l'indice du groupe santé (+ 0,4 % en trois mois; + 1,0 % en un an).

Dans le groupe restaurants et hôtels, l'indice augmente de 1,5 % en trois mois (+ 1,7 % en un an). La hausse se chiffre à 0,8 % pour la restauration et 10,0 % pour l'hôtellerie.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100) en janvier 2001

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	100,6	- 0,1	1,2
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,5	99,7	0,6	1,8
Boissons alcoolisées et tabacs	2,0	101,5	///	1,7
Habillement et chaussures	5,1	100,4	///	0,8
Logement et énergie	26,5	101,3	- 0,8	2,4
dont logement	21,7	100,5	///	1,5
énergie	4,0	105,8	- 5,1	8,9
Equipement ménager et entretien courant	5,1	100,2	///	0,5
Santé	13,4	100,5	0,4	1,0
Transports	9,4	100,5	- 2,0	1,8
Communications	1,8	99,8	0,8	- 14,2
Loisirs et culture	10,3	100,0	0,0	- 1,6
Enseignement	0,5	101,5	///	1,5
Restaurants et hôtels	9,5	101,3	1,5	1,7
Autres biens et services	4,9	100,6	0,4	1,7

Anciens indices généraux : mai 1993 = 100 : 108,3

> décembre 1982 = 100 : **155,6** septembre 1977 = 100 : 191,4 septembre 1966 = 100 : **325,7**

> > ./.

2 février 2001 Renseignements: tél. (+41 22) 787 67 44; répondeur automatique: tél. (+41 22) 787 67 67





Messagerie: statistique@etat.ge.ch Internet · www geneve ch/statistique



Intégration des assurances privées dans l'indice des prix à la consommation (IPC)

L'évolution des primes d'assurances privées (assurance ménage y compris responsabilité civile, assurance véhicules et assurance maladie complémentaire) a été introduite dans l'IPC pour la première fois en janvier 2001, élargissant encore davantage le champ de couverture des dépenses de consommation des ménages. Selon les recommandations et les pratiques internationales, seule la prestation de services fournie par les assureurs privés aux consommateurs est prise en considération. Cette prestation de services fait en effet partie intégrante de la consommation privée : elle correspond aux «primes nettes» versées par les consommateurs, c'est-à-dire les «primes brutes» moins les remboursements.

A noter que seule l'évolution des primes d'assurances privées est prise en considération. Les primes d'assurances sociales (y compris l'assurance maladie de base) restent exclues de l'IPC. L'Office fédéral de la statistique va publier au printemps 2001, sur mandat du Conseil fédéral, un indice des primes d'assurance-maladie contenant l'assurance maladie de base et complémentaire.

Extrait du communiqué de presse de l'OFS